



CU du Grand Reims (Siren : 200067213)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté urbaine (CU)
Commune siège	Reims
Arrondissement	Reims
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Catherine VAUTRIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3, rue Eugène Desteuque
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51100 Reims
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	assainissement

Population

Population totale regroupée	300 906
-----------------------------	---------

Densité moyenne 209,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 143

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Anthenay (215100116)	71
51	Aougny (215100124)	104
51	Arcis-le-Ponsart (215100132)	312
51	Aubérive (215100181)	253
51	Aubilly (215100199)	56
51	Auménancourt (215100223)	1 075
51	Baslieux-lès-Fismes (215100322)	334
51	Bazancourt (215100389)	2 324
51	Beaumont-sur-Vesle (215100397)	828
51	Beine-Nauroy (215100413)	1 018
51	Berméricourt (215100462)	215
51	Berru (215100470)	598
51	Bétheniville (215100496)	1 295
51	Bétheny (215100504)	7 147
51	Bezannes (215100538)	2 614
51	Billy-le-Grand (215100561)	122
51	Bligny (215100637)	121
51	Bouilly (215100660)	213
51	Bouleuse (215100678)	220
51	Boult-sur-Suipe (215100686)	1 736
51	Bourgogne-Fresne (200062990)	1 442
51	Bouvancourt (215100710)	191
51	Branscourt (215100751)	317
51	Breuil-sur-Vesle (215100801)	349
51	Brimont (215100827)	449
51	Brouillet (215100835)	79
51	Caurel (215100942)	680
51	Cauroy-lès-Hermonville (215100959)	489
51	Cernay-lès-Reims (215100983)	1 456
51	Châlons-sur-Vesle (215101023)	190
51	Chambrecy (215101049)	155
51	Chamery (215101056)	432
51	Champfleury (215101072)	564
51	Champigny (215101106)	1 575
51	Chaumuzy (215101304)	389
51	Chenay (215101353)	233
51	Chigny-les-Roses (215101429)	563
51	Cormicy (200073385)	1 511
51	Cormontreuil (215101619)	6 580
51	Coulommès-la-Montagne (215101668)	210

51	Courcelles-Sapicourt (215101692)	397
51	Courcy (215101718)	1 150
51	Courlandon (215101759)	287
51	Courmas (215101767)	220
51	Courtagnon (215101775)	66
51	Courville (215101817)	460
51	Crugny (215101858)	663
51	Cuisles (200002160)	132
51	Dontrien (215102005)	272
51	Écueil (215102088)	306
51	Époye (215102146)	428
51	Faverolles-et-Coëmy (215102278)	580
51	Fismes (215102328)	5 611
51	Germigny (215102484)	180
51	Gueux (215102633)	1 785
51	Hermonville (215102724)	1 433
51	Heutrégiville (215102740)	468
51	Hourges (215102757)	82
51	Isles-sur-Suippe (215102799)	929
51	Janvry (215102849)	130
51	Jonchery-sur-Vesle (215102872)	1 911
51	Jonquery (215102880)	114
51	Jouy-lès-Reims (215102898)	226
51	Lagery (215102930)	227
51	Lavannes (215102971)	592
51	Les Mesneux (215103417)	891
51	Les Petites-Loges (215103953)	492
51	Lhéry (215103003)	85
51	Loivre (215103086)	1 308
51	Ludes (215103102)	663
51	Magneux (215103136)	278
51	Mailly-Champagne (215103144)	667
51	Marfaux (215103243)	116
51	Merfy (215103383)	623
51	Méry-Prémecy (215103409)	63
51	Montbré (215103508)	304
51	Montigny-sur-Vesle (215103540)	519
51	Mont-sur-Courville (215103573)	127
51	Muizon (215103649)	2 205
51	Nogent-l'Abbesse (215103730)	537
51	Olizy (215103821)	160
51	Ormes (215103862)	438
51	Pargny-lès-Reims (215103904)	479
51	Pévy (215103961)	208
51	Poilly (215104043)	95
51	Pomacle (215104068)	461
51	Pontfaverger-Moronvilliers (215104076)	1 768
51	Pouillon (215104118)	507

51	Pourcy (215104126)	195
51	Prosnes (215104142)	501
51	Prouilly (215104159)	568
51	Prunay (215104167)	1 046
51	Puisieux (215104175)	430
51	Reims (215104217)	185 211
51	Rilly-la-Montagne (215104282)	1 029
51	Romain (215104308)	329
51	Romigny (215104324)	220
51	Rosnay (215104332)	370
51	Sacy (215104365)	372
51	Saint-Brice-Courcelles (215104399)	3 483
51	Saint-Étienne-sur-Suippe (215104423)	328
51	Saint-Euphrase-et-Clairizet (215104449)	240
51	Saint-Gilles (215104480)	290
51	Saint-Hilaire-le-Petit (215104514)	349
51	Saint-Léonard (215104571)	107
51	Saint-Martin-l'Heureux (215104662)	87
51	Saint-Masmes (215104696)	476
51	Saint-Souplet-sur-Py (215104803)	127
51	Saint-Thierry (215104811)	642
51	Sarcy (215104860)	260
51	Savigny-sur-Ardres (215104902)	273
51	Selles (215104928)	412
51	Sept-Saulx (215104936)	637
51	Sermiers (215104951)	575
51	Serzy-et-Prin (215104977)	208
51	Sillery (215104993)	1 834
51	Taissy (215105214)	2 227
51	Thil (215105271)	306
51	Thillois (215105289)	548
51	Tinqueux (215105321)	10 292
51	Tramery (215105354)	154
51	Trépail (215105388)	435
51	Treslon (215105396)	245
51	Trigny (215105404)	550
51	Trois-Puits (215105420)	153
51	Unchair (215105446)	177
51	Val-de-Vesle (215105305)	917
51	Vandeuil (215105495)	186
51	Vaudemange (215106170)	321
51	Vaudesincourt (215105560)	97
51	Ventelay (215105602)	261
51	Verzenay (215105677)	1 057
51	Verzy (215105685)	992
51	Ville-Dommange (215105750)	409
51	Ville-en-Selve (215105768)	326
51	Ville-en-Tardenois (215105776)	658

51	Villers-Allerand (215105826)	920
51	Villers-aux-Noeuds (215105842)	229
51	Villers-Franqueux (215105867)	311
51	Villers-Marmery (215105891)	525
51	Vrigny (215106097)	237
51	Warmeriville (215106121)	2 556
51	Witry-lès-Reims (215106139)	5 065

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 54

Compétences exercées par le groupement	
Production, distribution d'énergie	
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz	
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains	
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)	
Environnement et cadre de vie	
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)	
- Assainissement collectif	
- Assainissement non collectif	
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
- Lutte contre les nuisances sonores	
- Lutte contre la pollution de l'air	
- Autres actions environnementales	
<i>Soutien aux actions de préservation de la biodiversité : la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole. Protection et mise en valeur de l'environnement du territoire communautaire situé dans le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ; Création, entretien et gestion des jardins familiaux propriétés de la communauté (La communauté urbaine exerce ces compétences sur le territoire des communes de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole).</i>	
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT	
- Contribution à la transition énergétique	
Services funéraires	
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires	
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires	
Sanitaires et social	
- Action sociale	
<i>* En matière de petite enfance et d'action sociale : la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes membres de : > l'ex communauté de communes Beine-Bourgogne : création, entretien et gestion des pôles multi-accueils : multi-accueil de Witry-lès-Reims, soutien au multi-accueil de Cernay-lès-Reims - création et gestion d'un relais d'assistances maternelles. > l'ex communauté de communes Champagne-Vesle : MARPA de Pargny-lès-Reims. > l'ex communauté de communes du Nord Champenois : contingent d'aide sociale. > l'ex communauté de communes de la Vallée de la Suippe : création, entretien et gestion de pôles multi-accueils dont transports : multi-accueils de Warmeriville et de Boulton-sur-Suippe - création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles. > l'ex communauté de communes Vesle-et-Coteaux de la Montagne de Reims : création, entretien et gestion du pôle multi-accueil de Ludes ; création des locaux pour la crèche de Verzy ; soutien aux associations gestionnaires de crèches. > les communes d'Aouigny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Lagery, Lhéry, Marfaux, Polilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Ville-en-Tardenois :</i>	

contingent d'aide sociale. * En matière de politique jeunesse et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes membres de : > l'ex communauté de communes Champagne Vesle : soutien à l'enseignement de métiers d'artisanat au profit d'enfants de 10 à 15 ans par le biais de l'Atelier à la main. > l'ex communauté de communes Fismes Ardre et Vesle : développement d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en collaboration avec les communes et les différentes structures existantes. > l'ex communauté de communes de la Vallée de la Suippe : soutien financier à la Mission Locale du Nord Marnais.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et sociale et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles : * la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes

membres des ex communautés de communes Beine-Bourgogne, Champagne-Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims. * la communauté urbaine

exerce cette compétence sur le territoire des communes de : Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, et Ville-en-Tardenois. * la communauté urbaine est compétente pour les équipements suivants : > l'ex CC Beine-Bourgogne : écoles maternelles à

Nogent-l'Abbesse, Witry-lès-Reims (Jules Verne et Les Fléchettes) ; écoles maternelles et élémentaires à Beine-Nauroy, Bourgogne, Lavannes ; écoles élémentaires à Berru, Caurel, Pomacle, Witry-lès-Reims (Alexis Conio et Gaston Buard). >

l'ex CC Champagne-Vesle : école maternelle à Villedommange ; écoles maternelles et élémentaires à Gueux, Muizon (Marcel Bene) ; écoles élémentaires à Chamery, Ecuil, Les Mesneux, Sacy ; écoles primaires à Faverolles-et-Coëmy,

Pargny-lès-Reims, Rosnay, Serriers. > l'ex CC Fismes Ardre et Vesle : école maternelle à Jonchery-sur-Vesle (Parc de la Fontaine) ; école maternelle et élémentaire à Fismes (Centre) ; école élémentaire à Jonchery-sur-Vesle ; écoles primaires à

Courlandon, Crugny (de l'Ardre), Fismes (Eustache Deschamps), Vandeuil. > l'ex CC du Nord Champenois : écoles maternelles à Courcy, Merfy (du Massif), Villers-Franqueux ; écoles maternelles et élémentaires à Cormicy, Hermonville,

Loivre ; écoles élémentaires à Brimont, Courcy (Le Village), Saint-Thierry. > l'ex CC des Rives de la Suippe : école maternelle à St Hilaire-le-Petit ; écoles maternelles et élémentaires à Bétheniville, Pontfaverger-Moronvilliers ; écoles

élémentaires à Dontrien, Saint-Masmes. > l'ex CC de la Vallée de la Suippe : écoles maternelles et élémentaires à Bazancourt (René Chazot), à Boult-sur-Suippe ; écoles primaires à Auménancourt (Suippe des Marais), Warmeriville (La

Doline). > l'ex CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : écoles maternelles à Ludes, Villers-Allerand (Roger Garitan) ; écoles maternelle et élémentaire à Verzenay ; écoles élémentaires à Mailly-Champagne, Vaudemande, Villers-Marmery ;

écoles primaires à Beaumont-sur-Vesles, Les Petites-Loges, Rilly-la-Montagne, Sept-Saulx, Trépail, Val-de-Vesle, Verzy. > les communes de Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux,

Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, et Ville-en-Tardenois : école primaire à Chaumuzy ; écoles maternelle et élémentaire à Ville-en-Tardenois (Les Quatre-Vents). La communauté urbaine est compétente pour toute

création de nouveaux équipements et évolution d'équipements existants concernant l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire situés sur le territoire d'une commune où elle exerce cette compétence.

- Activités péri-scolaires

La communauté urbaine exerce cette compétence pour les équipements cités plus haut dans les conditions suivantes sur les territoires de : > l'ex CC Beine-Bourgogne : équipements et activités périscolaires: construction, aménagement, entretien et fonctionnement de cantines, garderies, études surveillées, nouvelles activités périscolaires (NAP/TAP) et classes

transplantées. > l'ex CC Champagne-Vesle : services d'accueil du périscolaire y compris les nouvelles activités périscolaires (NAP/TAP) et la restauration scolaire. > l'ex CC Fismes Ardre et Vesle : création, rénovation et entretien des restaurants

scolaires pré-élémentaires et élémentaires. > l'ex CC du Nord Champenois : investissement, entretien et fonctionnement des équipements et services périscolaires (cantine, garderie et études surveillées), transports périscolaires. > l'ex CC des

Rives de la Suippe : investissement, entretien et fonctionnement des équipements et services périscolaires (cantine,

garderie et études surveillées). > l'ex CC de la Vallée de la Suippe : construction, entretien et fonctionnement de structures et d'actions périscolaires, transports périscolaires. > l'ex CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : construction, entretien et fonctionnement des cantines, garderies et des études surveillées, transports périscolaires. La communauté urbaine exerce les compétences "activités périscolaires : construction, entretien et fonctionnement des cantines, garderies et études surveillées" et "transports périscolaires" sur le territoire des communes de Anthenay, Aouigny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Ville-en-Tardenois.

- Lycées et collèges

* Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1er du livre II et au chapitre 1er du titre II du livre IV, ainsi qu'à l'article L 521-3 du code de l'éducation. * Aides aux collèges : la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes membres de : > l'ex CC Beine-Bourgogne : prise en charge, pour la partie qui est de la responsabilité des communes, des investissements, de l'organisation et du fonctionnement des collèges, ainsi que toutes les activités périscolaires s'y rapportant : collège Georges Charpak (Bazancourt), collège Léonard de Vinci (Witry-lès-Reims), > l'ex CC Fismes Ardre et Vesle : participation pour le fonctionnement du collège Thibaud de Champagne (Fismes), > l'ex CC du Nord Champenois : nettoyage du gymnase du collège, participation éventuelle aux projets scolaires et périscolaires en matière de transport (collège du Mont d'Hor à Saint-Thierry), > l'ex CC des Rives de la Suippe : participation aux actions menées par les associations dans le cadre du collège Pierre de Souverville (Pontfaverger-Moronvilliers), > l'ex CC de la Vallée de la Suippe : prise en charge, pour la partie relevant de la responsabilité des communes, des investissements, de l'organisation et du fonctionnement des collèges et activités périscolaires s'y rapportant (collèges Georges Charpak à Bazancourt et Léonard de Vinci à Witry-lès-Reims), > l'ex CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : aide aux coopératives scolaires des collèges publics (collèges La Source à Rilly-la-Montagne et Paul Eluard à Verzy)

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

- Activités culturelles ou socioculturelles

En matière culturelle et d'animation : la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes de : > l'ex communauté de communes Beine-Bourgogne : structures et actions culturelles et socio-culturelles mises en place à l'initiative de la communauté. > l'ex communauté de communes Champagne-Vesle : promotion de l'activité musicale sur le territoire et accompagnement par soutien de l'association Intermezzo. > l'ex communauté de communes Fismes Ardre et Vesle : possibilité de participation au développement des activités sportives, culturelles et de loisirs intéressant l'ensemble de la collectivité. > l'ex communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : promotion, information, soutien et valorisation de l'action culturelle communautaire : soutien, participation à des activités associatives, culturelles, sportives, sociales et environnementales (soutien matériel, humain et financier à des associations culturelles, sportives, sociales et environnementales dont le siège social est situé sur une commune membre de la communauté de communes et dont les manifestations auront une portée à l'échelle du territoire).

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu : définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

"après avis des conseils municipaux"

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

"sous réserve de l'article L 3421-2 du même code"

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Plans de déplacement urbains

Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Signalisation
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Création, investissement, entretien et fonctionnement d'équipements touristiques. La communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes membres de : > l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole : haltes nautiques de Reims et de Sillery, aire de camping-cars Marchandeaude à Reims, camping international de la Malle, > l'ex communauté de communes Beine-Bourgogne : création, entretien et signalisation des sentiers de randonnée, > l'ex CC Champagne-Vesle : réalisation, mise en valeur et gestion des itinéraires de randonnée pédestre, > l'ex CC Fismes Ardre et Vesle : création, entretien et signalisation des sentiers de randonnée, > l'ex CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : gestion, entretien et exploitation du Phare de Verzenay-Musée de la Vigne, camping de Val-de-Vesle, aire de camping-cars, chemins et sentiers de randonnées complémentaires au maillage de petites et grandes randonnées, aires de pique-nique, abris de randonnée, ornement et signalétique s'y rapportant implantés sur les chemins et sentiers de randonnées, > les communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery : aires de repos.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Eclairage public <i>Éclairage public des monuments, à l'exclusion des illuminations liées aux fêtes de fin d'année : la communauté urbaine exerce cette compétence sur le territoire des communes de l'ex communauté d'agglomération de Reims.</i>
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie</i>
- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>Défense extérieure contre l'incendie (La communauté urbaine exerce ces compétences sur le territoire des communes de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole et de l'ex CC Champagne-Vesle)</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire : la communauté urbaine exerce cette compétence sur : > les territoires des communes membres des ex communauté d'agglomération de Reims Métropole, CC Beine-Bourgogne, Champagne-Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, > les territoires des communes de : Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Ville-en-Tardenois.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Étude et réalisation de la coulée verte à l'échelle de l'agglomération et entretien des équipements propriétés de la communauté ; Étude et réalisation de la trame verte et bleue ; Aménagement et entretien des abords du canal et de la Vesle permettant la réalisation de liaisons douces (piétons, cyclistes) à l'échelle de l'agglomération ; Fourrière automobile ;</i> <i>- En matière d'archéologie préventive : opérations de diagnostics et de fouilles (l'intercommunalité a également compétence pour intervenir dans l'ensemble des missions de la chaîne archéologique inhérente à un opérateur public de</i>

collectivité) ; Outre les opérations de diagnostics réalisées sur le territoire de la communauté, l'intercommunalité est compétente pour réaliser des opérations de fouilles tant pour les personnes publiques que pour les personnes privées dans et hors de l'espace communautaire - Entretien et grosses réparations des églises (clos et couvert) des communes de Jonquery et Lhéry

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat des eaux de Fismes (200076073)	SM fermé	10 148
51	SM de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la montagne de Reims (255100075)	SM ouvert	345 070
51	SM d'aménagement du bassin de la Vesle (SIABAVE) (255100067)	SM fermé	425 705
51	SM scolaire du secteur de Fismes (255100083)	SM fermé	15 450
51	SM intercommunal d'énergies de la Marne (SIEM) (255100984)	SM fermé	577 510
02	Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable (200090132)	SM fermé	318 410
02	SM Marne et Surmelin (200092534)	SM fermé	370 253
51	SM de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	575 736
51	SM pour l'aménagement de l'Ardre (200046423)	SM fermé	301 203

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)